



RECU EN PREFECTURE

Le 19 mai 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200506-D00606010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mai 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 avril 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents à la CCI : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Thierry MORTON, M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à Mme Marie ZEHAF, M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, M. Guerric CHALNOT à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam EL YASSA à Mme Marie ZEHAF, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle DARD, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, Mme Danielle POISSENOT à M. Pascal CURIE, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET, Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Eric ALAUZET, M. Dominique SCHAUSS à M. Eric ALAUZET, M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Michel LOYAT, M. Gérard VAN HELLE à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 14. Pôle Viotte - secteur Sud - Echange de domanialité publique entre la Ville de Besançon et la Société Anonyme Gares et Connexions

Délibération n° 2020/006060

Pôle Viotte - Secteur Sud
Echange de domanialité publique
entre la Ville de Besançon et la Société Anonyme Gares et
Connexions

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

L'arrivée de la Grande Vitesse sur le territoire bisontin, le fonctionnement d'un système à deux gares et la mise en œuvre du tramway ont conduit la commune à travailler avec les acteurs du ferroviaire pour le réaménagement et la requalification urbaine du secteur de la Gare Viotte, dans le cadre d'un projet global, et à rechercher les conditions d'organisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) fort, associé à un fonctionnement urbain efficient.

Ce PEM permet notamment de relier les secteurs Sud et Nord de la gare, d'assurer la continuité des flux entre ces deux secteurs et d'améliorer la complémentarité entre les différents modes de déplacement : tram, train, mode doux.

Il a fait l'objet d'une convention partenariale de financement des études et des travaux, validée par le Conseil Municipal, et entrée en vigueur le 28 mars 2012. Etablie entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon, la Région Franche-Comté et Gares et Connexions, elle prévoyait le programme et l'enveloppe prévisionnels des travaux et esquissait leurs modalités de réalisation. Elle prévoyait également que ces terrains deviennent à terme propriété de la Ville.

En 2015, la Ville est donc devenue propriétaire d'une partie des emprises du secteur nord (cheminement piéton reliant l'entrée Nord de la Gare à la rue Nicolas Bruand, parvis situé à l'angle de la rue de Vesoul et de la rue Nicolas Bruand, différentes parcelles en nature d'espaces verts).

La présente délibération porte sur le foncier du secteur sud (esplanades de la Gare Viotte et du Maréchal Juin).

Sur ce secteur ont notamment été réalisés :

- un parvis jardin ouvert sur le passage souterrain connectant les deux entrées de la gare,
- un parvis haut avec un parking aérien,
- un parking souterrain,
- un glacis végétalisé reliant les deux parvis,
- une aire réservée à la desserte des bus interurbains et taxis,
- une station vélocité.

Conformément à une convention de transfert de gestion avec la SNCF, signée en 2015, la Ville entretient, sans en être propriétaire :

- une portion de voie permettant l'accès des véhicules au parvis haut,
- et pour partie : l'aire dédiée aux bus et taxis ainsi que les espaces verts et liaisons douces constituant les parvis jardin et glacis végétalisé.

Le reliquat de ces emprises et la station vélocité, déjà sous maîtrise foncière communale, ont été exclus de la convention, tout comme les ouvrages qui n'avaient pas vocation à être gérés par la collectivité (parvis haut, parkings, murs soutenant ces équipements et escaliers y menant).

Après cette phase de gestion, il a été convenu de transférer à la Ville la propriété de ce parcellaire sous convention, ce qui implique :

- des régularisations foncières entre la commune et la SA Gares et Connexions,
- l'instauration de servitudes de passage, au bénéfice de la SA Gares et Connexions, pour les ouvrages qu'elle conserve mais inclus dans le périmètre transféré : mâts d'éclairage à proximité du parking aérien, débourbeurs, déshuileurs et séparateurs d'hydrocarbures, réseaux et câbles alimentant les infrastructures...

Comme les biens concernés relèvent des domaines publics ferroviaire et communal, il est proposé de procéder à un échange de domanialité publique.

L'article L. 3112-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorise en effet l'échange amiable de biens issus du domaine public, sans déclassement préalable, entre personnes publiques.

L'article L. 2111-20 du Code des transports confère également à la SA Gares et Connexions la faculté d'échanger des biens du domaine public.

En vertu de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Direction Immobilière de l'Etat, par courrier du 11 octobre 2019, a estimé la valeur vénale du foncier à échanger à 5,5 €/m².

Les modalités de la future transaction sont donc les suivantes :

- échange de domanialité publique portant sur :
 - un tènement foncier d'environ 3575 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section BH n° 348 et 468, transféré par la SA Gares et Connexions à la Ville,
 - une emprise d'environ 19 m² issue du domaine public communal, transférée par la Ville à la SA Gares et Connexions,
- instauration de servitudes de passage au profit de la SA Gares et Connexions pour les ouvrages restant sa propriété mais inclus dans le périmètre transféré à la Ville,
- soulte d'environ 19 558 € et frais d'acte à la charge de la Ville.

Un document d'arpentage précisera les surfaces exactes à échanger.

L'emprise transférée à la SA Gares et Connexions est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B78601.

La soulte d'environ 19 558 € sera prélevée sur la ligne : 21.824.2115.003603B.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **de se prononcer favorablement sur cet échange de domanialité publique et sur l'instauration de de servitudes de passage au profit de la SA Gares et Connexions aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette transaction.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0